

Préfecture de l'Oise
Direction Départementale des Territoires de l'Oise - SEEF

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien
du Thérain et de ses affluents 2022-2027**

Communes de l'Oise

Goincourt, St Paul, Rainvillers, Ons en bray, Auneuil, Saint léger, Berneuil en Bray, La Chapelle aux Pots, Blacourt, Espaubourg, Hodenc en Bray, Villemebray, Milly sur Thérain, Crillon, Bonnières, Haucourt, Martincourt, Vrocourt, La Chapelle Sous Gerberoy, Songeons, Escames, Sully, Fontenay Torcy, Héricourt sur Thérain Canny sur Thérain et Grumesnil, Beauvais, Herchies, Troissereux, Milly sur Thérain, St Omer en Chaussé, Achy, Marseille en Beauvaisis, Roy Boissy, Thérines, St Deniscourt, Omécourt. Tillé, Hermes, Berthecourt, Noailles, Silly Tillard, Hodenc l'Evêque, Ponchon, Rochy condé, Laversines, Bresles, Bailleul sur Thérain, Hondainville, Thury sous Clermont Saint Félix, Ansacq, Berneuil en Bray, Frocourt, Allonne, Saint Sulpice, Warluis, Rochy Condé, Mouy Heilles, Balagny sur Thérain, Cires les Mello, Cauvigny, Ullly St Georges, Foulangues, Cramoisy, Montataire, Villers Saint Sépulcre, Aux Marais, Therdonne

La Préfète de l'Oise a déclenché une consultation du public préalable à l'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du Code de l'environnement et à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, présentées par le Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain concernant la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) du Thérain et de ses affluents 2022-2027.

Le dossier soumis à consultation du public comprend les déclarations loi sur l'eau rubrique IOTA 3350 et d'intérêt général et leurs annexes.

La consultation du public se déroulera entre le 14 août et le 14 septembre 2022 pendant 31 jours consécutifs.

Les documents relatifs à cette consultation sont disponibles directement sur le site Internet du SIVT à l'adresse suivante :

<https://www.sivt-therain.fr/ppre-2022-2027/>

Pendant la durée la consultation du public, ce dernier peut faire part de ses observations :

• par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-ppe@oise.gouv.fr

• par courrier à l'adresse suivante : « Direction départementale des territoires de l'Oise
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt - Bureau Politique et Police de l'eau - 40 rue Jean Racine - BP 20317, 60021 – BEAUVAIS CEDEX »

Le rapport à l'issue de la consultation du public, sera disponible sous format électronique, sur le site Internet du SIVT et sur le site internet des services de l'État dans l'Oise, durant une période minimale d'un an.